

**FICHE D'INFORMATION**

# Eviter les conflits entre héritiers

Les affaires d'héritage peuvent receler un risque élevé de conflits. Cela dit, une chose est bonne à savoir: en tant que testatrice ou testateur, vous pouvez beaucoup contribuer à ce que, après votre décès, il n'y ait pas de querelles au sujet de la répartition de la succession, notamment d'un bien immobilier. Pour ce faire, il faut respecter les points suivants:

- Inscrivez toutes les donations, avances d'hoirie et dons représentant un montant considérable, qui ont lieu de votre vivant. C'est précisément dans le cas d'un bien immobilier qu'il est important d'indiquer si, lors du partage successoral, une avance d'hoirie doit être intégralement compensée ou seulement dans le cadre des réserves héréditaires, par exemple.
- Ne tardez pas d'informer tous les enfants, ouvertement et simultanément, des procédures et des règlements fixés.
- Rédigez dans votre testament des instructions claires sur la manière de procéder avec le logement en propriété, lors du partage successoral. Fixez, par exemple, la personne qui doit estimer la valeur de vente du bien immobilier ainsi que celle qui dispose d'un éventuel droit de préemption et formulez comment doit se dérouler la vente. De telles instructions déchargent les descendants, car beaucoup de discussions ardues peuvent ainsi être évitées. Respectez cependant bien une chose: les réserves héréditaires ne doivent pas être grevées de contraintes ou de conditions. Une contrainte qui interdit la vente du bien immobilier hérité ne devra donc pas être prise en compte par les héritiers.
- Faites contrôler votre testament par un spécialiste, sur la forme comme sur le fond. Cela permet d'éviter toute disposition contradictoire et de tout formuler clairement: il ne doit pas y avoir de malentendus.
- Pour décharger les descendants, il est favorable de faire appel à un exécuteur testamentaire qui assure le déroulement du partage successoral. En principe, toute personne peut endosser la fonction d'exécuteur testamentaire; cela dit, en toute logique, celle-ci doit être aussi neutre que possible et bien connaître le sujet. Cette personne peut être, par exemple, un avocat, une fiduciaire, un notaire.